



Appel à Manifestation d'Intérêt 2024

Pour un soutien de l'Etat (FNADT-PSEM)

dans le cadre du volet agricole de la
Convention Interrégionale du Massif des
Alpes 2021-2027

Table des matières

Contexte et objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt	1
1 Cadre général de la stratégie agricole alpine 2021-2027	1
2 Thématiques de travail proposées pour cet appel à manifestation d'intérêt 2024	3
3 Principes généraux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	3
4 Calendrier	4
5 Bénéficiaires cibles	4
6 Dépenses éligibles	4
7 Critères de sélection et de priorisation	4
8 Taux et montant des aides financières et conditions de versement	4
9 Cadre juridique	5
Procédure de réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt puis de demande de financement	5
Pour plus de renseignements	6

Table des fiches thématiques :

Axe 1 : Conforter et légitimer le pastoralisme alpin face aux chocs et aux opportunités

1.1 Mutualisation de l'expertise pastorale à l'échelle des Alpes	8
1.2 Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens alpins	11
1.3 Structuration et montée en compétence de l'emploi pastoral	14
1.4 Préservation et valorisation durable des zones pastorales intermédiaires alpines	17

Axe 2 : Augmenter la valorisation des produits agricoles alpins

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique d'action filière petits ruminants fromagers	21
2.2 Elaboration et animation de stratégies de structuration des circuits d'approvisionnement alimentaire à destination du tourisme (PAT-EV)	24
2.3 Animation de la candidature du Patrimoine Alimentaire Alpin au Registre des Bonnes pratiques de l'UNESCO	27
2.4 Renforcer la dimension environnementale et l'adaptation au changement climatique dans les démarches de qualité alpines	30
2.5 Elaboration de plans stratégiques d'actions sur des filières végétales	33

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1 CADRE GENERAL DE LA STRATEGIE AGRICOLE ALPINE 2021-2027

L'agriculture alpine joue un rôle économique essentiel pour le territoire alpin, tant par ses productions que par les services directs et indirects qu'elle rend, au bénéfice du développement durable du massif :

- Productions agricoles de qualité (économie et santé publique),
- Maintien d'emplois directs dans le massif (productions agricoles mais aussi accueil des résidents et des touristes dans les points de vente, à la ferme ou en alpages),
- Source forte d'emplois indirects, au niveau des filières amont et aval des productions agricoles mais aussi dans d'autres filières comme le tourisme,
- Modelage du paysage qui assure l'attractivité touristique du massif,
- Prévention des risques (feux de forêt, avalanches) et contribution au maintien de la biodiversité par ses pratiques traditionnelles extensives,
- Contribution à la bonne gestion de la ressource en eau.

Le Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA), élaboré par le Comité de massif¹, constitue le document d'orientation spécifique du massif alpin. Il intègre des orientations spécifiques pour le développement des activités agricoles, formalisées dans le cadre de la stratégie agricole du Massif des Alpes.

En s'appuyant sur ce schéma, et en cohérence avec leurs compétences respectives, l'Etat, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont signé le 1^{er} Février 2023 une Convention Inter-Régionale de Massif des Alpes pour la programmation (CIMA) qui articule ou apporte des moyens complémentaires aux dispositifs régionaux et nationaux existants sur la période 2021-2027.

Plusieurs mesures de cette convention contribuent à la mise en œuvre la stratégie agricole du massif des Alpes et notamment :

- 1.1 « Préserver et faire connaître la biodiversité alpine, travailler à la restauration des milieux dégradés, des continuités écologiques et de la morphologie des cours d'eau »
- 3.1 « Amplifier la diversification touristique et économique toutes saisons et la mise en valeur des atouts et potentiels propres à chaque Espace Valléen »
- 3.2 « Conforter l'économie agricole montagnarde, et notamment le pastoralisme, dans ses fonctions de production et de gestion de l'espace »

Au sein de ces mesures, le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à cibler l'intervention de l'Etat, dans le cadre de la CIMA 2021-2027, sur le soutien des opérations ayant pour objectifs de :

- Conforter et légitimer le pastoralisme dans toutes ses composantes économiques, sanitaires, environnementales, culturelles ou historiques
- Améliorer la compétitivité par la valorisation des produits de massif
- Améliorer la gestion et le partage des ressources pour assurer la viabilité structurelle et économique des exploitations

¹ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/Le-Comite-de-massif-des-Alpes>

2 THÉMATIQUES DE TRAVAIL PROPOSÉES POUR CET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2024

Plusieurs thématiques de travail ont été ciblées dans le cadre de cet AMI, en cohérence avec les priorités identifiées dans la feuille de route 2022-2024 du groupe de travail Agriculture et pastoralisme du comité de massif des Alpes :

- Axe 1 Conforter et légitimer le pastoralisme alpin face aux chocs et aux opportunités
 - 1.1 Mutualisation de l'expertise pastorale à l'échelle alpine
 - 1.2 Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les Espaces Valléens alpins
 - 1.3 Structuration et montée en compétence de l'emploi pastoral
 - 1.4 Préservation et valorisation durable des zones pastorales intermédiaires alpines

- Axe 2 : Améliorer la compétitivité des exploitations et la valorisation des produits agricoles du massif
 - 2.1 Mise en œuvre du plan stratégique d'action de la filière petits ruminants
 - 2.2 Elaboration et animation de stratégies de structuration des circuits d'approvisionnement alimentaire à destination du tourisme (PAT-EV)
 - 2.3 Animation de la candidature du Patrimoine Alimentaire Alpin au Registre des Bonnes pratiques de l'UNESCO
 - 2.4 Renforcement de la dimension environnementale et de l'adaptation au changement climatique dans les démarches de qualité alpines
 - 2.5 Elaboration de plans stratégiques d'actions sur des filières végétales alpines

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à soutenir l'émergence de consortiums d'acteurs engagés dans des projets collectifs, pluriannuels et interrégionaux pour chacune des thématiques proposées ci-dessus et détaillées dans les fiches ci-après. Les consortiums candidats sont invités à présenter une stratégie d'actions commune et un chiffrage sommaire de leurs actions. Ils seront ensuite invités à soutenir leur candidature en audition devant un comité technique des financeurs composé de représentants de l'Etat et des deux Régions PACA et AURA, auquel pourront être associées des personnalités qualifiées. Le comité technique des financeurs vise à analyser la pertinence des démarches proposées, leur articulation avec la stratégie agricole alpine et les différentes politiques régionales.

Suite à l'audition et à l'analyse de la candidature par les services de l'Etat, ces derniers transmettront au(x) porteur(s) de projet un avis via lequel ils pourront inviter les porteurs de projet à déposer formellement leur demande de subvention sur le site mesdemarches-simplifiees.fr. Ils pourront éventuellement suggérer des modifications au projet, notamment dans une recherche de meilleure cohérence d'une candidature avec des candidatures similaires ou convergentes.

Cette première analyse technique de la candidature ne vaut pas accord de subvention. La décision finale d'attribution des aides relève du Comité Interrégional de Programmation (CIRP) de la CIMA et est conditionné par les crédits disponibles.

Des règles spécifiques (partenariat attendu, dépenses éligibles, co-financement attendu) peuvent être définies selon les thématiques de travail et les mesures de la CIMA auxquelles s'adosse la demande et sont alors précisées en annexe dans les fiches action.

4 CALENDRIER

- Dépôt des candidatures à l'AMI : dès publication, jusqu'au 18 octobre 2023 minuit
- Auditions par comité technique des financeurs : Novembre 2023
- Communication des avis : Décembre 2023
- Dépôt des demandes de subvention : Après réception des avis et au fil de l'eau sur 2024

5 BENEFICIAIRES CIBLES

Cet AMI s'adresse tout particulièrement aux acteurs suivants : les organisations professionnelles agricoles, les associations, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements d'enseignement publics et privés, les instituts techniques et centres de recherche. Chaque fiche mesure précise cependant les bénéficiaires éligibles.

6 DEPENSES ELIGIBLES

- Dépenses en ingénierie et prestations (sous-traitance possible) pour des actions d'animation, d'étude ou de communication sur l'opération

Aucune dépense ne doit pas avoir été engagée avant le dépôt formel de demande.

7 CRITERES DE SELECTION ET DE PRIORISATION

- Qualité et cohérence du partenariat : dimension alpine interrégionale, avec une capacité de transfert et de reproductibilité dans l'ensemble du massif, lien avec la recherche
- Intégration des actions dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle
- Qualité des livrables annoncés et stratégie de valorisation des résultats, notamment au travers de la formation professionnelle et/ou de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- Capacité à innover et à faire émerger de nouveaux partenariats et de nouveaux projets à l'issue de l'action
- Capacité à mobiliser et articuler les différents financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

8 TAUX ET MONTANT DES AIDES FINANCIERES ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Pour les projets retenus par le comité technique, le taux d'aide publique est au maximum de 80%, sous réserve de dispositions plus restrictives imposées par la réglementation européenne et nationale sur les aides d'Etat (pour les projets d'investissement). Ce taux d'aide est un plafond ; le taux effectif de FNADT / PSEM (plan de soutien à l'élevage de montagne, crédits du ministère en charge de l'agriculture) peut varier, notamment en fonction des éventuels co-financements (FEDER, Régions, etc.).

Les aides peuvent être versées en plusieurs paiements :

- un premier versement peut être fait à la notification de la décision juridique d'attribution d'aide, versement qui ne peut excéder 50 % du montant de la subvention,
- le **versement du solde**, après remise et approbation du rapport final d'exécution et du compte de réalisation définitifs. Les demandes de versement du solde devront être déposées au plus tard 3 mois après la fin de l'opération.

9 CADRE JURIDIQUE

Le Schéma Interrégional du Massif Alpin 2021-2027 met en œuvre une politique visant à rétablir l'équité en favorisant le développement économique de territoires de montagne caractérisés par une rareté de certaines ressources et de certaines compétences. Conformément au point (249) des lignes directrices concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales², **la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics remplit les critères de l'article 107 § 1 du TFUE et exclut du champ des aides d'État les aides allouées dans le cadre du SIMA.**

PROCEDURE DE REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PUIS DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Un dossier unique est déposé par projet. Les projets ne peuvent concerner qu'une thématique à la fois, cependant une même structure peut être partenaire de plusieurs projets.

Chaque dossier de candidature contient a minima :

- Le nom du projet et la thématique de l'AMI à laquelle il se rapporte
- L'identification des structures porteuses (nom et SIREN)
- Un descriptif des actions
- Un calendrier prévisionnel des actions
- Un budget prévisionnel accompagné d'un plan de financement listant toutes les subventions obtenues ou prévues
- Toute annexe nécessaire à la bonne compréhension des actions

Les devis et justificatifs administratifs et financiers ne sont pas obligatoires au stade de l'AMI.

Les dossiers sont à envoyer par mail aux deux adresses suivantes en mentionnant « AMI-Agri-Alpes » en objet :

- sreddt.draaf-paca@agriculture.gouv.fr
- commissariatdemassif.alpes@anct.gouv.fr

Le cas échéant, par avis des financeurs, les candidats seront invités à déposer leurs demandes de subvention sur le [site mesdemarches-simplifiees.fr](https://www.mesdemarches-simplifiees.fr).

En cas d'opérations pluriannuelles, les porteurs de projet devront annualiser leurs dépenses prévisionnelles et déposer chaque année une demande de subvention.

En cas d'opérations multi-partenariales, chaque porteur de projet et maître d'ouvrage devra déposer une demande de subvention pour ses dépenses propres, précisant toutefois la manière dont elles s'inscrivent dans le projet partenarial.

² Communication C485/1 parue au JOUE du 21/12/2022

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande d'information sur le présent appel à manifestation d'intérêt, s'adresser à :

- DRAAF PACA / SREDDT :
 - Sabine CREGUT – 04 13 59 36 59 – sabine.cregut@agriculture.gouv.fr
 - Brice THOLLET – 04 13 59 36 58 - brice.thollet@agriculture.gouv.fr
 - Alexis THIOLLIERE – 04 13 59 36 40 – alexis.thiolliere@agriculture.gouv.fr
- Commissariat de massif des Alpes (ANCT) :
 - Cédric CONTEAU - 06 75 69 66 70 – cedric.conteau@anct.gouv.fr

Fiches thématiques de l’Axe 1 : Conforter et légitimer le pastoralisme alpin face aux chocs et aux opportunités

TABLE DES MATIERES

1.1 Mutualisation de l’expertise pastorale à l’échelle des Alpes	8
1.2 Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens alpins.....	11
1.3 Structuration et montée en compétence de l’emploi pastoral.....	14
1.4 Préservation et valorisation durable des zones pastorales intermédiaires alpines.....	17

**Axe 1 Conforter et légitimer le
pastoralisme alpin face aux chocs et aux
opportunités**

FICHE THEMATIQUE

1.1 MUTUALISATION DE L'EXPERTISE PASTORALE A L'ECHELLE DES ALPES

Dans le cadre de l'Appel A Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024- 2027

1 CONTEXTE

L'élevage pastoral recouvre près de 80% de la surface agricole du massif en plus de valoriser une part importante des espaces naturels et forestiers. Cette forme d'élevage, très extensive, mobilise différentes expertises spécifiques à la bonne gestion des espaces pastoraux, à la santé vétérinaire ou encore aux races de massif, disséminées dans un vaste territoire.

Les organismes intervenant dans ces domaines sont généralement structurés en réseaux régionaux- c'est le cas des Services Pastoraux, des Groupements de Défense Sanitaire, ou encore des Organismes Vétérinaires à Vocation Technique. D'autres sont organisés en réseau national tel que le Collectif des Races de Massif ou l'Idele.

Le développement de réseaux alpins tels que le réseau des services pastoraux a montré l'importance de la mutualisation des connaissances et des méthodes de travail pour maintenir voire développer, à l'échelle du massif, l'élevage pastoral dans les grandes évolutions de son territoire.

2 OBJECTIFS

Créer des cadres de travail partagés à l'échelle du massif alpin entre différentes structures qui œuvrent pour la mise en valeur des espaces pastoraux, le développement des races et de la santé animale et le sylvopastoralisme.

Identifier les enjeux spécifiques alpins et formaliser des programmes de travail pluriannuels, précisant les objectifs prioritaires, actions, éléments de méthode et de mise en œuvre, partenariats à construire, calendrier et moyens nécessaires. Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie de communication.

Mettre en œuvre les premières actions opérationnelles.

Actions éligibles :

Expertises, actions d'accompagnement, ingénierie, expérimentations et projets collaboratifs :

- Etudes et expertises pour mieux connaître le domaine et ses enjeux de développement à l'échelle du massif
- Actions d'ingénierie pour l'animation d'instances de concertation et la structuration de la filière
- Actions collectives de recherche développement
- Capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques, de connaissances, d'outils techniques

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles :

Les structures agissant dans les domaines suivants et leurs partenaires :

- La mise en valeur des espaces pastoraux,
- L'adaptation des races au massif
- La santé vétérinaire

3.2 Qualité et cohérence du partenariat

Les partenariats attendus sont d'échelle alpine et interrégionale. Les partenariats croisés entre les thématiques sont encouragés.

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible. Le calendrier pluriannuel devra être présenté avec la liste des livrables attendus pour chaque

phase et le public cible (éleveurs ; gestionnaires d'espace, de races, organismes sanitaires, institutions publiques, etc.). Les livrables devront être diversifiés, intégrant des éléments techniques et des recommandations en termes de politiques publiques.

3.4 Caractère novateur et capacité à impulser le changement à l'échelle des Alpes

Les actions attendues doivent permettre d'améliorer la gestion des domaines précités et proposer des actions de nature à aboutir à des changements de pratiques de la part des acteurs du pastoralisme (éleveurs, collectivités...), ou à des recommandations en termes de politiques publiques à mettre en œuvre à l'échelle des Alpes.

3.5 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Les candidats doivent rechercher des co-financements et justifier de l'articulation entre les actions proposées sur le massif et les différents programmes dans lesquels ils sont engagés à d'autres échelles (régionale, nationale...).

**Axe 1 Conforter et légitimer le pastoralisme alpin
face aux chocs et aux opportunités**

FICHE THEMATIQUE

1.2 COHABITATION DES USAGES TOURISTIQUES ET PASTORAUX DANS LES ESPACES VALLEENS ALPINS

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024-2027

1 CONTEXTE

Au long des dernières décennies, les territoires du massif ont réalisé d'importants investissements dans le tourisme inter-saisonnier et estival qui, combinés au développement des activités de pleine nature, se sont traduits par un accroissement de la fréquentation des territoires pastoraux. Dans le même temps, les types de pratiques – organisés ou non – de la montagne se sont diversifiés, et les profils des pratiquants ont évolué, avec notamment le développement du trail (y compris de nuit) et du VTT à assistance électrique.

L'accroissement de la fréquentation des territoires pastoraux s'accompagne d'une multiplication des conflits d'usage, notamment liés à la présence accrue des chiens de protection, mais concernent tout autant la gestion des clôtures, des points d'abreuvement des troupeaux, le respect des cabanes d'alpage, etc.

La gestion de ces conflits repose sur une palette de solutions, portées par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des territoires pastoraux : enquêtes auprès des randonneurs, médiation curative ou préventive sur le terrain, signalétique, communication digitale, planification touristique, etc.

L'enjeu est par contre de ne pas se limiter à la gestion des conflits, mais bien d'intégrer également la découverte du pastoralisme dans les stratégies de développement touristique. Le monde du pastoralisme (avec ses produits et ses patrimoines culturels et paysagers) a en effet vocation à conforter l'attractivité des territoires alpins grâce à la création d'outils d'interprétation et de valorisation.

Pour garantir l'intégration de différents enjeux dans une approche équilibrée de développement touristique, cet appel à manifestation d'intérêt a vocation à s'articuler avec les dispositifs de la CIMA accompagnant le développement touristique durable, diversifié et intégré des Espaces Valléens.

2 OBJECTIFS

A travers cette thématique, l'Etat vise à soutenir les démarches de territoires visant à intégrer l'enjeu pastoral à leurs stratégies de développement et de communication touristiques, et notamment :

- De formaliser une doctrine de développement et de cohabitation entre tourisme et pastoralisme,
- De faire émerger ou structurer une offre touristique à-même de mettre en valeur le patrimoine et le travail pastoral, et déclinée selon les différents profils d'usages récréatifs de la montagne,
- De décliner et d'amplifier les messages de sensibilisation aux bonnes pratiques récréatives en espace pastoral en fonction des cibles et cas d'usages du territoire, en s'appuyant notamment sur les outils mis en place par les services pastoraux,
- De mutualiser et harmoniser la création de contenus et supports de communication à l'attention des usagers récréatifs, ou leur mise en cohérence iconographique,
- Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie de communication.

Actions éligibles :

- Actions d'ingénierie pour l'animation d'instances de concertation et la structuration de la stratégie, l'expérimentation de pratique de médiation et la création d'outils de sensibilisation
- Etudes et expertises techniques
- Outils de sensibilisation, de diffusion de bonnes pratiques, de communication et de valorisation du patrimoine pastoral alpin

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles :

Cet appel à candidature s'adresse aux groupements de partenaires associant :

- Des territoires alpins labélisés Espaces Valléens
- Des structures ayant pour mission d'accompagner les éleveurs et gestionnaires d'espaces pastoraux

3.2 Qualité et cohérence du territoire et de la stratégie

Les projets territoriaux doivent avoir un véritable effet structurant et dynamisant sur la valorisation touristique du pastoralisme et la prévention des conflits d'usage. Ils nécessitent donc une stratégie argumentée, adaptée au contexte de chaque territoire et construite dans une perspective pluriannuelle.

Cette thématique doit être inscrite dans la stratégie de diversification touristique des espaces Valléens concernés.

3.3 Qualité du partenariat

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible (éleveurs ; consommateurs ; habitants). Les recommandations devront être objectivées par les résultats des travaux scientifiques, en portant attention à leur pertinence économique pour les exploitants et à la prise en compte des attentes de la société civile et des consommateurs.

Les collectivités territoriales et leurs groupements porteurs d'une stratégie « Espace Valléen » dans le cadre de la CIMA 21-27 devront favoriser la co-construction de la stratégie entre les opérateurs touristiques (OTSI, Stations, ...) et les acteurs économiques (associations du réseau pastoral alpin, chambres d'agriculture).

3.4 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Les porteurs de projet chercheront à engager un tour de table financier associant les conseils régionaux concernés pour favoriser le cofinancement. Les dotations attribuées dans le cadre de cet AMI s'intégreront dans le programme d'action des espaces Valléens concernés.

Les projets devront également s'articuler avec les plans d'action des POPI/PPT et les opérations de médiation soutenues dans le cadre du Plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage.

**Axe 1 Conforter et légitimer le
pastoralisme alpin face aux chocs et aux
opportunités**

FICHE THEMATIQUE

1.3 STRUCTURATION ET MONTEE EN COMPETENCE DE L'EMPLOI PASTORAL

Dans le cadre de l'Appel A Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024- 2027

1 CONTEXTE

A l'instar du reste de l'emploi agricole, l'activité pastorale se complexifie. Elle fait face à la multiplication des prescriptions environnementales et des milieux de garde, à l'accroissement des pressions prédatrice et touristique, à l'agrandissement des troupeaux et des collectifs de travail. Etre berger ou employeur de berger requiert donc des compétences toujours plus pointues.

Dans le même temps, l'emploi pastoral suit la tendance de « banalisation » qui traverse l'emploi agricole, qui se traduit par des installations et de l'emploi hors cadre familial, une mobilité socio-professionnelle accrue, des attentes d'amélioration des conditions de travail.

Face à ces évolutions, l'offre de formation au pastoralisme sur les Alpes a vocation à être renforcée et adaptée pour répondre tant au nouveau public qu'aux nouvelles compétences professionnelles requises.

2 OBJECTIFS

Créer un cadre de travail partagé à l'échelle du massif alpin entre différentes Organisations Professionnelles et organismes techniques intervenant dans le champ de l'emploi pastoral et de la formation au pastoralisme.

Identifier les enjeux spécifiques alpins et formaliser un programme de travail pluriannuel, précisant les objectifs prioritaires, actions, éléments de méthode et de mise en œuvre, partenariats à construire, calendrier et moyens nécessaires. Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie de communication.

Mettre en œuvre les premières actions opérationnelles.

Actions éligibles :

Expertises, actions d'accompagnement, ingénierie, expérimentations et projets collaboratifs :

- Etudes et expertises pour mieux connaître la structure et les enjeux de développement de l'emploi et de la formation au pastoralisme
- Actions d'ingénierie et d'animation d'instances de concertation pour la structuration et la montée en compétence de l'emploi pastoral.

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles

Les organisations professionnelles agricoles, les membres du réseau pastoral alpin, les collectivités et leurs groupements, les lycées agricoles et organismes de formation intervenant dans le champs d'étude

3.2 Qualité et cohérence du partenariat

Les partenariats attendus sont d'échelle interrégionale et alpine

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible. Le calendrier pluriannuel devra être présenté avec la liste des livrables attendus pour chaque phase et le public cible (éleveurs, bergers, organismes de formation, institutions publiques, etc..). Les livrables devront être diversifiés, intégrant des éléments techniques et des recommandations en termes de politiques publiques.

3.4 Caractère novateur et capacité à impulser le changement à l'échelle des Alpes

Les actions attendues doivent permettre de faire vivre une stratégie alpine de gestion des compétences et de l'emploi pastoral.

3.5 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Les partenaires chercheront des opportunités de cofinancement auprès de 2 Régions alpines pour s'assurer de la bonne implication de l'ensemble des acteurs dans la stratégie et justifieront d'une bonne articulation avec les travaux menés dans le cadre du Plan National d'Action sur le Loup et les activités d'élevage.

**Axe 1 Conforter et légitimer le
pastoralisme alpin face aux chocs et aux
opportunités**

FICHE THEMATIQUE

1.4 PRESERVATION ET VALORISATION DURABLE DES ZONES PASTORALES INTERMEDIAIRES ALPINES

Dans le cadre de l'Appel A Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024-2027

1 CONTEXTE

Lors de la dernière décennie, les effets du changement climatique sont devenus nettement plus perceptibles, exigeant des systèmes pastoraux toujours plus de flexibilité inter et intra annuelle. Dans le même temps d'autres grands bouleversements viennent encore complexifier l'équation tels que la fragmentation et l'étalement urbains, le resserrement réglementaire, la fermeture de milieux, l'augmentation des protections environnementales, la concentration des élevages, l'érosion de la biodiversité sauvage et domestique.

Dans ce contexte complexe, les soutiens publics ont largement contribué à la préservation du pastoralisme alpin, et de nouvelles opportunités émergent même de ces bouleversements tels que le renforcement (ou le retour) du gardiennage qui permet une conduite plus fine des troupeaux, ou encore la reconnaissance par les gestionnaires d'espaces naturels des services rendus par le pastoralisme à la préservation de la biodiversité.

Depuis 2019, une dynamique partenariale s'est engagée entre plusieurs Parcs naturels régionaux du massif, le réseau pastoral alpin et l'INRAE pour mieux caractériser les zones pastorales intermédiaires à l'échelle du massif des Alpes, leur importance dans la trame verte et bleue et leurs rôles pour sécuriser le système pastoral alpin. Ce projet partenarial fait l'objet d'un financement européen (POIA FEDER), du FNADT et des deux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Il a permis de proposer une stratégie pluriannuelle de gestion durable de ces espaces pastoraux, qu'il convient désormais de mettre en œuvre en bonne articulation avec les Programmes Agro-environnementaux et Climatiques et les plans pastoraux (PPT ; POPI) déployés sur chaque territoire.

2 OBJECTIFS

- Faire vivre le cadre de travail partagé à l'échelle du massif alpin entre les territoires gestionnaires d'espaces, les Organisations Professionnelles Agricoles, les laboratoires de recherche et instituts techniques (CBNA) et les 2 Régions garantes de la préservation des trames vertes et bleues de leurs territoires respectifs.
- Formaliser un programme de travail pluriannuel 2024-2027 précisant les objectifs prioritaires, actions, éléments de méthode et de mise en œuvre, partenariats à construire, calendrier et moyens nécessaires. Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie visant l'intégration des recommandations dans les programmes régionaux de développement agricole et les stratégies régionales de biodiversité.

Mettre en œuvre les premières actions opérationnelles, qui contribuent à :

- Modéliser et suivre la sous-trame des espaces pastoraux en localisant les continuités écologiques inféodées au pastoralisme qui sont les plus critiques, à préserver ou à créer
- Objectiver les services rendus par le pastoralisme dans la préservation de ces milieux et la prévention et la lutte contre les risques naturels
- Construire et diffuser les outils favorisant la gestion pastorale de ces milieux
- Mieux articuler les politiques agro-environnementales des régions AURA et PACA

Actions éligibles :

- Actions d'ingénierie pour l'animation d'instances de concertation et la structuration de la stratégie
- Etudes et expertises pour mieux connaître la filière et ses enjeux de développement
- Action collective de recherche développement autour des techniques de valorisation pastorale et de gestion d'espaces naturels
- Capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques, outils techniques, numériques.

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles

Les collectivités et leurs groupements ; les membres du réseau pastoral alpin ; les organismes de recherche et instituts techniques

3.2 Qualité et cohérence du partenariat

Le partenariat doit être élargi, de dimension interrégionale, associant gestionnaires d'espaces naturels protégés, Organisations Professionnelles Agricoles et des instituts techniques ou de recherche.

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible. Le calendrier pluriannuel devra être présenté avec la liste des livrables attendus pour chaque phase et le public cible (éleveurs ; gestionnaires d'espaces ; institutions publiques). Les livrables devront être diversifiés, intégrant des éléments techniques et des recommandations en termes de politiques publiques.

3.4 Caractère novateur et capacité à impulser le changement à l'échelle des Alpes

Les actions attendues du programme de travail pluriannuel 2024-2027 sont de nature « Recherche&Développement ». Elles doivent permettre d'améliorer la gestion des surfaces pastorales préalpines et proposer des recommandations en termes de politiques publiques à mettre en œuvre à l'échelle des Alpes.

3.5 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Les partenaires chercheront des opportunités de cofinancement auprès de 2 régions alpines pour s'assurer de la bonne implication de l'ensemble des acteurs dans la stratégie. Ils pourront également chercher à mobiliser des co-financements européens dans le cadre de l'AAP FEDER-Alpes (Mesure biodiversité).



Fiches thématiques de l'Axe 2 : Augmenter la valorisation des produits agricoles alpins

TABLE DES MATIERES

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique d'action filière petits ruminants fromagers	21
2.2 Elaboration et animation de stratégies de structuration des circuits d'approvisionnement alimentaire à destination du tourisme (PAT-EV)	24
2.3 Animation de la candidature du Patrimoine Alimentaire Alpin au Registre des Bonnes pratiques de l'UNESCO	27
2.4 Renforcer la dimension environnementale et l'adaptation au changement climatique dans les démarches de qualité alpines.....	30
2.5 Elaboration de plans stratégiques d'actions sur des filières végétales	33

**Axe 2 : Augmenter la valorisation des
produits agricoles alpins**

FICHE THEMATIQUE

2.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE D'ACTION FILIERE PETITS RUMINANTS FROMAGERS

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024-2027

1 CONTEXTE

Le massif Alpin est une région traditionnelle de production de lait avec transformation à la ferme. Actuellement, on dénombre environ 850 éleveurs caprins dont 730 fromagers fermiers et 140 éleveurs ovins lait exclusivement fromagers fermiers. Les troupeaux sont de taille modeste : 65 à 70 chèvres laitières et 85 à 100 brebis laitières. Ces productions s'insèrent ainsi sur une niche de marché rémunératrice, une des raisons pour lesquelles les filières de petits ruminants laitiers s'avèrent aussi attractives pour les porteurs de projet (plus d'une trentaine d'installations par an ces dernières années sur le périmètre du massif).

Une proportion importante des exploitations valorise des surfaces pastorales (estives, prairies d'altitude, parcours, ...). Ces pratiques d'élevage répondent aux nouveaux enjeux d'entretien du territoire en préservant et en valorisant des paysages diversifiés et originaux. Elles permettent de lutter efficacement contre la fermeture des milieux qui constitue une menace pour l'environnement : accroissement des risques d'incendie, banalisation des paysages, diminution de la biodiversité... Intégrer des ressources pastorales dans l'alimentation des troupeaux est également en adéquation avec les attentes de la société et avec celles des éleveurs pour un élevage plus économe.

Pour surmonter les handicaps naturels inhérents à ces territoires, les éleveurs se sont orientés vers la production et la transformation du lait à la ferme, impliquant la fabrication de fromages fermiers au lait cru. La plupart des producteurs fermiers assurent eux-mêmes la commercialisation de leurs fromages, en circuit court. Plusieurs circuits de commercialisation coexistent : vente à la ferme, sur les marchés, en magasins (épiceries, superettes), AMAP, points de vente collectifs... En outre, une partie des producteurs fermiers se sont organisés pour répondre à une clientèle touristique, en hiver ou en été. Ce mode de valorisation impose aux producteurs de proposer aux consommateurs une gamme étendue de produits : fromages à caillé doux, à pâte lactique, à pâte pressée, brousse, yaourts, produits typés « terroir » ou produits innovants...

En 2021, les responsables professionnels et des techniciens des Alpes du Nord et des Alpes du Sud ont constitué un groupe de travail et une stratégie pluriannuelle 2021-2023 pour le développement des filières de petits ruminants fromagers fermiers, en recherchant une synergie à l'échelle du massif. Si ces premiers travaux se sont avérés pertinents et en adéquation avec les attentes des acteurs de terrain, il est apparu nécessaire de renforcer leur articulation avec ceux pilotés dans les plans de filière des 2 régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

2 OBJECTIFS

Faire vivre la gouvernance et le cadre de travail partagés à l'échelle du massif alpin entre les Organisations Professionnelles Agricoles qui œuvrent pour le développement des filières de petits ruminants fromagers fermiers dans leur région respective.

Formaliser un programme de travail pluriannuel 2024-2027, précisant les objectifs prioritaires, actions, éléments de méthode et de mise en œuvre, partenariats à construire, calendrier et moyens nécessaires. Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie de communication.

Mettre en œuvre les premières actions opérationnelles.

Actions éligibles :

- Expertises, actions d'accompagnement, ingénierie, expérimentations et projets collaboratifs :
- Actions d'ingénierie pour l'animation d'instances de concertation et la structuration de la filière
 - Etudes et expertises pour mieux connaître la filière et ses enjeux de développement

- Actions collectives de recherche développement autour des techniques de transformation fromagère fermière
- Capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques, outils techniques, numériques

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles

Les Organisations Professionnelles Agricoles, Chambres consulaires, ODG, coopératives, instituts techniques et centres de recherche, établissements d'enseignement agricole alpins

3.2 Qualité du partenariat

Le partenariat doit être élargi, de dimension interrégionale, associant opérateurs techniques, économiques, de recherche et d'enseignement

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible (éleveurs ; consommateurs ; habitants). Les recommandations devront être objectivées par les résultats des travaux scientifiques, en portant attention à leur pertinence économique pour les exploitants et à la prise en compte des attentes de la société civile et des consommateurs.

3.4 Caractère novateur, prise de risque

Les actions attendues du programme de travail pluriannuel 2024-2027 sont de différentes natures, d'animation de filière ou de « Recherche&Développement ». Elles doivent permettre à terme une réelle amélioration de la durabilité des exploitations petits ruminants fromagers et leur adaptation aux changements climatiques et aux contraintes spécifiques alpines.

3.5 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Montrer la bonne articulation de ce programme avec les plans de filière régionaux et construire les éventuelles opportunités de cofinancement avec les crédits régionaux ou nationaux (CASDAR R&D).

**Axe 2 : Augmenter la valorisation des
produits agricoles alpins**

FICHE THEMATIQUE

2.2 ELABORATION ET ANIMATION DE STRATEGIES DE STRUCTURATION DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE A DESTINATION DU TOURISME (PAT-EV)

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024- 2027

1 CONTEXTE

L'agriculture de montagne est une ressource économique importante, source notable d'emplois directs et indirects, au niveau des filières-amont et aval, et un socle pour le tourisme (paysage, produits, accueil, ...). Un chapitre spécifique de la stratégie agricole du massif des Alpes (SAMA) vise à améliorer la compétitivité des exploitations par la valorisation des produits agricoles du massif, notamment par la vente en circuit court en lien avec l'accueil touristique. Le secteur du tourisme reste en effet le secteur économique le plus important dans les zones de montagne et un des enjeux est de renforcer les retombées économiques sur les autres secteurs, en favorisant la consommation de produits locaux.

Cette orientation stratégique de la mesure Agriculture de la CIMA 2021- 2027 vise ainsi également à décliner les objectifs affichés dans le Schéma de massif des Alpes de transition énergétique et écologique des activités touristiques, la structuration de circuits d'approvisionnement alimentaire spécifiques valorisant les produits locaux, de qualité et durables étant une des voies opérationnelles de cette transition écologique.

Pour garantir une bonne intégration dans la stratégie touristique alpine, cet AMI s'articule avec les dispositifs en cours accompagnant le développement touristique durable, diversifié et intégré des territoires alpins labélisés Espaces Valléens, et notamment les actions collaboratives à une échelle inter-espaces Valléens, qui favorisent la mutualisation, la capitalisation et l'essaimage.

Enfin, ces stratégies territoriales agricoles et touristiques doivent s'inscrire dans les projets alimentaires territoriaux accompagnés dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA). Sur les Alpes, ces projets collectifs qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation ne se sont pour le moment pas mobilisés spécifiquement sur l'approvisionnement des flux touristiques. La forte saisonnalité et la diversité des acteurs et des lieux de consommation rendent en effet complexe la structuration de ces circuits.

2 OBJECTIFS

La présente thématique porte sur l'élaboration et l'animation de stratégies pluriannuelles partagées entre plusieurs Espaces Valléens et visant la structuration de circuits d'approvisionnement alimentaire des touristes par des produits locaux, de qualité et durables.

Les projets territoriaux doivent avoir un véritable effet structurant et dynamisant sur l'approvisionnement alimentaire en circuits courts des touristes en séjour sur les Alpes et nécessitent donc une stratégie argumentée et adaptée au contexte de chaque territoire. Ils ont pour objectif de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les touristes consommateurs.

Chaque opérateur territorial élaborera puis animera un programme d'actions sur son territoire sur 3 ans et mobilisera l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiels, publics et privés, afin que ceux-ci passent à l'action et/ou engagent les investissements nécessaires dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles. Pour cela, il fera la promotion des mesures de soutien à l'investissement gérées par l'Etat, les Régions et l'Europe dans le cadre du FEADER.

La première année vise à réaliser sur les différents territoires partenaires un état des lieux des ressources, circuits et potentiels du territoire pour élaborer la stratégie d'action. Cette étude permettra de fixer le territoire d'intervention et les objectifs atteignables sur le territoire et de poser les bases de la deuxième étape. Les candidats devront se rapprocher des opérateurs déjà en place, afin d'optimiser l'articulation entre les acteurs et éviter les concurrences inutiles. Les 2 années suivantes s'attacheront à soutenir l'émergence et assurer le suivi des projets.

Actions éligibles :

Expertises, actions d'accompagnement, ingénierie, expérimentations et projets collaboratifs :

- Développement de connaissances pour mieux connaître le client et son parcours - mieux prendre en compte les besoins des clients – développer et qualifier l’offre de produits.
- Action collective d’ingénierie autour des enjeux liés à cet AMI (modèle économique restauration, gouvernance, gestion de la logistique...)
- Accompagnement technique à la mise en œuvre de stratégies opérationnelles partagées
- Création d’outils partagés facilitant le parcours client et l’accès aux produits locaux
- Capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques, outils techniques, numériques, benchmark...

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles

Les collectivités et leurs groupements.

Pour garantir la bonne articulation entre les différentes politiques publiques, il est proposé de s’appuyer les territoires labellisés « Espaces Valléens » dans le cadre de la CIMA 2021-2027 et porteurs d’un Projet Alimentaire Territorial reconnu (voir carte en Annexe). Cette thématique doit être inscrite dans la stratégie de diversification touristique des espaces Valléens concernés et/ou faire l’objet d’une validation en comité de pilotage.

3.2 Qualité et cohérence du partenariat

L’opération étant collaborative, elle devra associer plusieurs territoires, voisins ou partageant des enjeux communs et une volonté de coopération. Elle doit associer plusieurs espaces Valléens et rassembler jusqu’à 4 partenaires.

Parmi les opérateurs territoriaux partenaires, un chef de file peut être désigné pour assurer l’encadrement méthodologique, la gouvernance du projet et la capitalisation des bonnes pratiques. Les candidats s’engagent sur la mise en œuvre d’une stratégie pluriannuelle sur 3 ans.

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible. Les livrables intermédiaires permettront de présenter les diagnostics de territoire, la stratégie d’intervention et les indicateurs de résultats à atteindre (nombre minimum de projets collectifs accompagnés, volumes minima de produits locaux, de qualité et durable approvisionnés auprès des visiteurs touristiques par an, ...).

Les livrables finaux devront présenter les actions engagées en proposant une analyse critique de leur efficacité et efficacité au regard des objectifs annoncés. Les territoires devront présenter les perspectives de suite et la gouvernance éventuellement mise en place pour les mener à bien.

3.4 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

L’animation du projet par l’opérateur territorial devra être réalisée en complémentarité et en bonne intelligence avec les moyens d’animation déjà présents sur le territoire.

Les porteurs de projet sont invités à chercher des cofinancements, dans le cadre de la mesure 3 de l’OS 5.2 du FEDER Alpes « soutien à un tourisme diversifié et durable du Massif alpin » ou des mesures des programmes FEADER des régions AURA ou PACA de soutien aux stratégies locales de développement.



**Axe 2 : Augmenter la valorisation des
produits agricoles alpins**

FICHE THEMATIQUE

2.3 ANIMATION DE LA CANDIDATURE DU PATRIMOINE ALIMENTAIRE ALPIN AU REGISTRE DES BONNES PRATIQUES DE L'UNESCO

Dans le cadre de l'Appel A Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024-2027

1 CONTEXTE

Le patrimoine alimentaire alpin est un immense ensemble de savoirs et pratiques vivants, portés par des personnes, associations et communautés qui contribuent, avec leur travail quotidien, à faire vivre la montagne. Il comprend l'ensemble des pratiques de production et de consommation alimentaires durables, ainsi que les connaissances et compétences, les paysages productifs et les cuisines traditionnelles des régions alpines. Ce patrimoine porte en soi et contribue à transmettre les valeurs des biens communs, de partage de biens et services et du soutien mutuel.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges, partenaire du projet Interreg Alpine Space AlpFoodway (2017-2019), s'est engagé aux côtés de l'Italie, la Suisse et de la Slovénie dans un processus de candidature multinationale du « Patrimoine alimentaire alpin » dans une liste de l'UNESCO, pour la sauvegarde des connaissances traditionnelles, savoir-faire et valeurs des communautés alpines dans le Registre des Bonnes Pratiques du Patrimoine Culturel Immatériel UNESCO.

En avril 2022, puis Novembre 2023, des « Rencontres du Patrimoine Alimentaire Alpin » se sont tenues pour officialiser en France la démarche de candidature et mettre en réseau les acteurs à l'échelle des Alpes françaises.

Il s'agit désormais de consolider ce réseau et constituer un dossier de candidature de façon participative, associant les communautés et territoires alpins pour faire de la « sauvegarde du patrimoine vivant » un projet de société et un levier de changement, animé par les valeurs de la durabilité.

2 OBJECTIFS

Faire vivre la gouvernance et le cadre de travail partagés à l'échelle du massif alpin entre les filières agricoles et agroalimentaires, les communautés/territoires et les institutions dans les Alpes françaises qui œuvrent pour la sauvegarde et la reconnaissance du patrimoine alimentaire alpin à l'UNESCO.

Formaliser un programme de travail pluriannuel 2024-2027, précisant les objectifs prioritaires, actions, éléments de méthode et de mise en œuvre, partenariats à construire, calendrier et moyens nécessaires. Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie de communication.

Mettre en œuvre des actions visant à :

- Collecter et qualifier les bonnes pratiques de sauvegarde du patrimoine alimentaire alpin
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour promouvoir le patrimoine alimentaire alpin et la candidature (exposition, outils, rencontres)
- Expérimenter des outils innovants pour favoriser la transmission des savoir-faire, renforcer et transférer des compétences à l'échelle alpine, dans un esprit de rencontre et créativité
- Constituer le dossier de candidature
- Participer à l'élaboration d'un Interreg Alpine Space pour poursuivre le processus de candidature multinationale du « Patrimoine alimentaire alpin »

Actions éligibles

- Actions d'ingénierie pour l'animation de la démarche, la structuration de la stratégie, et la création d'outils de sensibilisation
- Etudes et expertises techniques

- Outils de sensibilisation, de diffusion de bonnes pratiques, de communication et de valorisation du patrimoine alimentaire alpin

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les organisations professionnelles agricoles ; les associations ; les établissements d'enseignement agricole

3.2 Qualité et cohérence du partenariat

Le partenariat doit être élargi, de dimension interrégionale, associant la diversité des acteurs qui œuvrent pour la sauvegarde du patrimoine alimentaire alpin.

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de communication de la candidature UNESCO devra être ébauchée, en précisant les livrables attendus et le public cible (éleveurs ; consommateurs ; habitants), selon un calendrier de travail pluriannuel.

3.4 Caractère novateur et capacité à impulser le changement à l'échelle des Alpes

Le dossier de candidature auprès de l'UNESCO doit chercher à mettre en avant les pratiques de sauvegarde du patrimoine alimentaire encore vivaces sur les Alpes et leur capacité à améliorer la durabilité du système alimentaire alpin. Le projet doit amener les partenaires à s'engager dans le renforcement de ces bonnes pratiques.

3.5 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Les partenaires chercheront des opportunités de cofinancement auprès de 2 régions alpines pour s'assurer de la bonne implication de l'ensemble des acteurs dans la candidature. Ils participeront également à l'émergence d'une réponse à un AAP de l'Interreg Alpine Space pour poursuivre le processus de candidature multinationale du « Patrimoine alimentaire alpin ».

**Axe 2 : Augmenter la valorisation des
produits agricoles alpins**

FICHE THEMATIQUE

2.4 RENFORCER LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES DEMARCHES DE QUALITE ALPINES

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM)
Pour la période 2024- 2027

1 CONTEXTE

La diversité importante des territoires alpins, liée à la géomorphologie du massif, a permis l'émergence et le maintien de nombreuses productions à forte typicité, valorisées dans des démarches de qualité. Hors bio, 30% des exploitations alpines ont au moins un signe officiel de qualité (SIQO) : AOP, IGP, Label. C'est 6 points de plus que la moyenne nationale et cela a permis de mieux valoriser les produits et de compenser les handicaps inhérents aux zones de montagne. Les SIQO ont ainsi largement contribué à l'économie et à l'emploi agricole de montagne.

Ces systèmes subissent cependant, comme les autres, les contraintes accrues liées au changement climatique (sécheresse récurrente) ou au développement urbain (pression foncière). On remarque même un décrochage du revenu disponible dans certains systèmes, exploitations laitières du massif sous AOP/AOC, qui interroge leur résilience économique et finalement questionne les pratiques et le niveau d'exigence des cahiers des charges. Parallèlement, les démarches de qualité doivent répondre aux évolutions des attentes des consommateurs, en termes de bien-être animal ou de prise en compte de l'environnement.

Dans ce contexte, en 2018, la loi EGALIM a imposé aux SIQO d'intégrer dans leurs cahiers des charges des dispositions agroécologiques, au plus tard le 01 janvier 2030. Le conseil permanent de l'INAO a validé 3 orientations possibles pour les Organismes de Gestion des signes officiels de qualité :

- Intégrer dans le cahier des charges du SIQO des dispositions agro écologiques (DAE) types ou spécifiques pertinentes et ambitieuses
- Engager hors cahier des charges les exploitations agricoles habilitées vers une certification dans le cadre d'une démarche collective à l'échelle de l'ODG
- Intégrer dans le cahier des charges du SIQO une obligation de certification environnementale officielle

Au vu de l'importance des démarches de qualité alpines, et en bonne articulation avec les 5 groupes de travail nationaux multi-filières, multi-SIQO, mis en place par la commission nationale (élevage, plantes pérennes, autres productions végétales, productions agro-alimentaires, aquaculture), il est proposé de soutenir les démarches visant à faire évaluer les CDC des démarches de qualité alpines et à en mesurer les impacts sur les filières, les exploitations agricoles et éventuellement les territoires (paysage,...).

2 OBJECTIFS

Créer un cadre de travail partagé à l'échelle du massif alpin entre différents Organismes de Gestion des Signes Officiels de Qualité et d'origine alpins pour faciliter le renforcement de la dimension environnementale, de l'adaptation au changement climatique et du bien-être animal dans les cahiers des charges.

Identifier les enjeux spécifiques alpins et formaliser un programme de travail pluriannuel, précisant les objectifs prioritaires, actions, éléments de méthode et de mise en œuvre, partenariats à construire, calendrier et moyens nécessaires. Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie de communication.

Mettre en œuvre les premières actions opérationnelles.

Actions éligibles :

Expertises, actions d'accompagnement, ingénierie, expérimentations et projets collaboratifs :

- Etudes et expertises pour mieux connaître les SIQO, leurs enjeux de développement, leur impact sur les exploitations et les territoires, et l'impact possible des évolutions de cahier des charges

- Actions d'ingénierie pour l'animation de démarches de concertation
- Actions collective de R&D
- Capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques, outils techniques, numériques

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles

Les Organismes de Gestion des SIQO et leurs partenaires (Organisations Professionnelles Agricoles, Chambres consulaires, instituts techniques, organismes de sélection...)

3.2 Qualité et cohérence du partenariat

Le partenariat doit être élargi, de dimension interrégionale, associant plusieurs démarches de qualité, des instituts techniques ou de recherche.

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible (agriculteurs ; consommateurs). Les recommandations devront être objectivées par les résultats des travaux scientifiques, en portant attention à leur pertinence économique pour les exploitants et à la prise en compte des attentes de la société civile et des consommateurs.

3.4 Caractère novateur et capacité à impulser le changement à l'échelle des Alpes

Les travaux doivent permettre de formaliser une stratégie pluriannuelle qui doit associer les différents acteurs des filières et permettre à terme de renforcer la dimension environnementale et l'adaptation au changement climatique dans les démarches de qualité alpines. Ils doivent également assurer la résilience des systèmes agricoles alpins de qualité y compris dans la dimension économique.

3.5 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Les partenaires doivent attester de la bonne articulation de leurs actions avec les plans de filière régionaux et la commission nationale INAO et construire les éventuelles opportunités de cofinancement avec les crédits régionaux ou nationaux (CASDAR R&D).

**Axe 2 : Augmenter la valorisation des
produits agricoles alpins**

FICHE THEMATIQUE

2.5 ÉLABORATION DE PLANS STRATEGIQUES D' ACTIONS SUR DES FILIERES VEGETALES

Dans le cadre de l'Appel A Manifestation d'Intérêt à contribuer au volet agricole de la CIMA avec le soutien de l'Etat (FNADT-PSEM) pour la période 2024-2027

1 CONTEXTE

Si l'agriculture alpine est fortement marquée par un élevage extensif et herbager, elle repose également sur un ensemble de productions végétales, diversifiées et adaptées au massif (arboriculture, céréales à paille dont blé dur et petit épeautre, PAPAM, viticulture, maraîchage, oléiculture...). Plus du quart des exploitations alpines sont spécialisées dans ces différentes productions végétales, ce qui constitue une spécificité au sein des montagnes françaises. Ces systèmes de culture participent activement à l'autonomie alimentaire du territoire et à l'alimentation des grandes villes et métropoles aux portes du massif. Ils sont un socle de son identité culturelle et patrimoniale.

Ces filières connaissent sur les Alpes des menaces et opportunités spécifiques qui peuvent légitimer la création de projets interrégionaux. Elles subissent un changement climatique plus fort et plus rapide que le reste du territoire national (augmentation de la température, sécheresse, risques naturels accrus), qui peuvent fragiliser ou au contraire renforcer les variétés locales, souvent plus rustiques. Logées entre espaces naturels, forêts et élevages extensifs, elles sont souvent éparses et bénéficient de moindres possibilités de mutualisations et d'effets d'ambiances. Les filières alpines sont également soumises à des contraintes particulièrement fortes sur le foncier (en concurrence avec l'urbanisation liée à la pression touristique), tout en bénéficiant des avantages de cette attractivité qui favorise la vente directe et l'accueil.

Il est proposé, en complémentarité avec les dispositifs de développement agricole portés et animés par les 2 régions alpines, de soutenir et favoriser les échanges de pratiques expérimentés sur les Alpes visant à améliorer la durabilité des systèmes de culture et leur adaptation vis-à-vis du changement climatique.

2 OBJECTIFS

Créer un cadre de travail partagé à l'échelle du massif alpin entre différentes Organisations Professionnelles Agricoles qui œuvrent pour le développement d'une ou de plusieurs filières de culture dans leur région respective.

Identifier les enjeux spécifiques alpins et formaliser un programme de travail pluriannuel, précisant les objectifs prioritaires, actions, éléments de méthode et de mise en œuvre, partenariats à construire, calendrier et moyens nécessaires. Le programme doit comporter un dispositif d'évaluation (en lien avec les objectifs à atteindre) et une stratégie de communication.

Mettre en œuvre les premières actions opérationnelles.

Actions éligibles :

Expertises, actions d'accompagnement, ingénierie, expérimentations et projets collaboratifs :

- Etudes et expertises pour mieux connaître la filière et ses enjeux de développement
- Actions d'ingénierie pour l'animation d'instance de concertation et la structuration de la filière
- Actions collective de R&D
- Capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques, outils techniques, numériques

3 CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A LA THEMATIQUE

3.1 Bénéficiaires éligibles

Organisations Professionnelles Agricoles, Chambres consulaires

3.2 Qualité et cohérence du partenariat

Le partenariat doit être élargi, de dimension interrégionale, associant des instituts techniques ou de recherche, des GIEE et des établissements d'enseignement agricole alpins.

3.3 Qualité et cohérence des livrables intermédiaires et finaux

La stratégie de capitalisation des travaux engagés devra être détaillée, en précisant les livrables attendus et le public cible (agriculteurs ; consommateurs). Les recommandations devront être objectivées par les résultats des travaux scientifiques, en portant attention à leur pertinence économique pour les exploitants et à la prise en compte des attentes de la société civile et des consommateurs.

3.4 Caractère novateur

Les actions attendues sont de nature « Recherche&Développement ». Elles doivent permettre d'améliorer l'organisation des filières, la durabilité des exploitations et leur adaptation aux changements climatiques et aux contraintes spécifiques alpines.

3.5 Articulation avec les autres financements et politiques du massif (régionaux et européens notamment)

Les partenaires devront montrer la bonne articulation du programme avec les plans de filière régionaux et étudier la possibilité de cofinancement avec les crédits régionaux ou nationaux (CASDAR R&D), ainsi qu'avec les aides régionales et nationales au développement de filières et/ou d'investissement dans les outils de transformation agroalimentaire.